ADSEA 86

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

FRANCE VICTIMES 86

PRISM

FRANCE VICTIMES 86 POITIERS

PRISM - ADSEA86

Le PRISM

.Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

le PRISM met aussi à disposition des professionnels au sein de la Gendarmerie de la Vienne et des commissariat de Poitiers et Châtellerault

prism@adsea86.fr

Sommaire

1 APERÇU DU FONCTIONNEMENT

2 ORGANIGRAMME

3 LES EVVI

4 LES TGD ET BAR

5 LES ARTICLES 41 ET SAISINES DU TJ

6 LES CLASSEMENTS SANS SUITE

7 LES PERMANENCES ET LE BAV

8 LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2023

9 PERSPECTIVES

1 France Victimes 86 - Aperçu du fonctionnement

France Victimes 86, crée par une convention entre la Cour d'appel de Poitiers et l'ADSEA a développé, depuis sa création, différents dispositifs pour favoriser une diversification des réponses aux problématiques des personnes victimes et leur apporter le meilleur service.

France Victimes 86 est financé par des Subventions de l'Etat-Ministère de la Justice et FIPD, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental et des communautés de communes et communes de Châtellerault et Grand Poitiers

D'une manière générale, le service d'aide aux victimes propose un accueil et un soutien gratuit et durable, réalisé par des professionnels qualifiés à partir des principes de neutralité, de confidentialité, de non-discrimination, de respect de la vie privée et du consentement de la personne.
Toute personne victime ou qui se sent victime d'une infraction pénale ,peut donc se présenter au service et être reçue.

Si France Victimes accueille les personnes qui vont venir vers l'association de manière spontanée, elle va aussi travailler en collaboration avec les acteurs judiciaires, notamment avec les services du parquet, afin d'être plus pro-actif vers les personnes.

Les missions du SAVI s'articulent autour de quatre axes : L'information, l'écoute, l'évaluation et l'orientation.
-**L'information** donnée aux personnes victimes est principalement juridique, et intervient à tous les stades de la procédure pénale
-**L'écoute** s'adresse tout particulièrement à la psychologue de notre service qui peut prendre en charge des personnes victimes d'infractions pénales.
-**L'évaluation** permet de repérer le degré de vulnérabilité d'une victime afin de lui proposer les modes d'accompagnement les plus adaptés.
-**L'orientation** reflète le travail partenarial et la bonne connaissance du réseau associatif et institutionnel de la Vienne par les intervenants. Il s'agira d'orienter les personnes victimes vers les partenaires adéquats suivants les besoins exprimés.

2 Organigramme

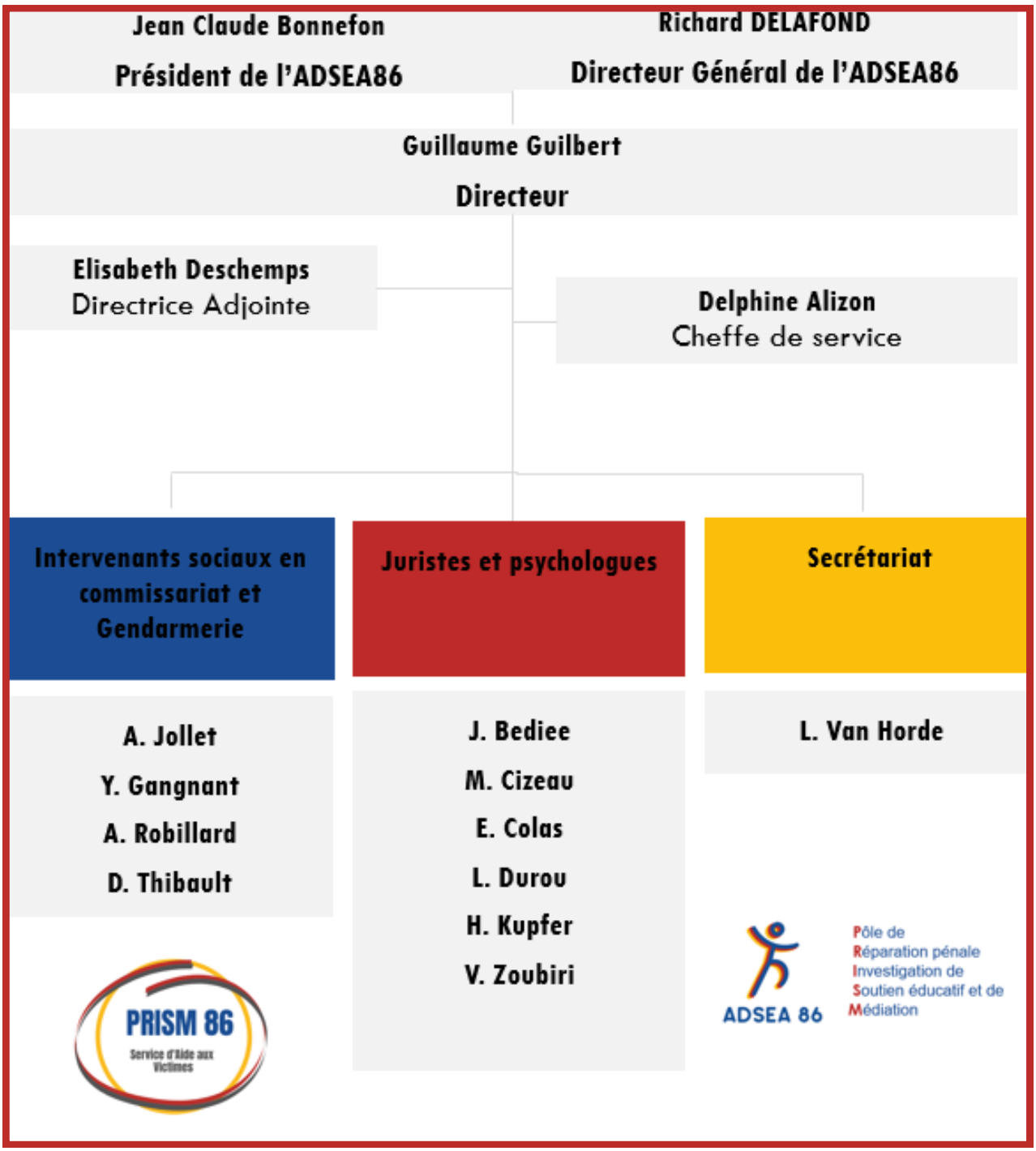

3 Les EVVI

LE DISPOSITIF :

Depuis novembre 2022, le parquet oriente les EVVI directement vers le service alors qu'auparavant les commissariat et Gendarmerie nous saisissaient. Si dans un premier temps, cela a conduit à une diminution du nombre d'EVVI, l'année 2023 a été marquée par un fort recours à ce dispositif.

Par ailleurs, on constate aussi que la grande disparité géographique des saisines qui existait avant le fonctionnement préalable à 2022 est en train de disparaitre. En effet, pour la première fois, les saisines dans le nord du département ne sont plus majoritaires, et les saisines sur Grand Poitiers se développent depuis 2 ans.

+189%

HAUSSE DU NOMBRE D'EVVI ENTRE 2020 ET 2023

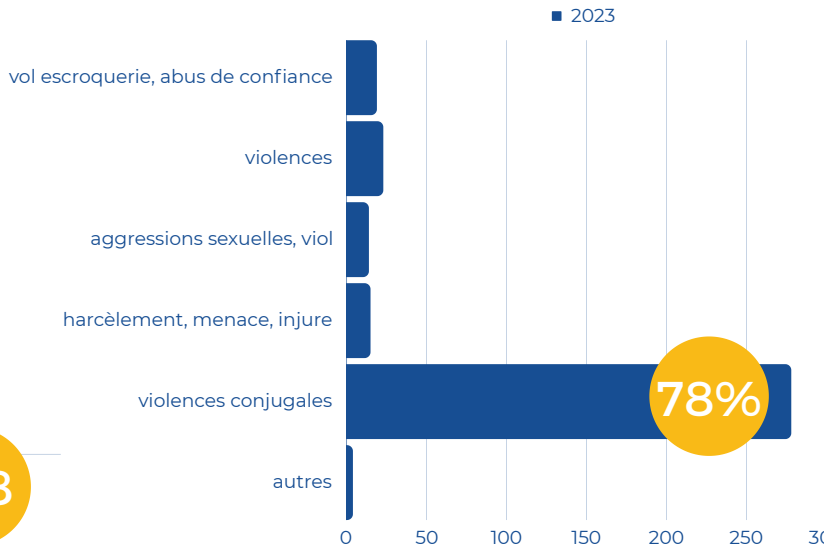

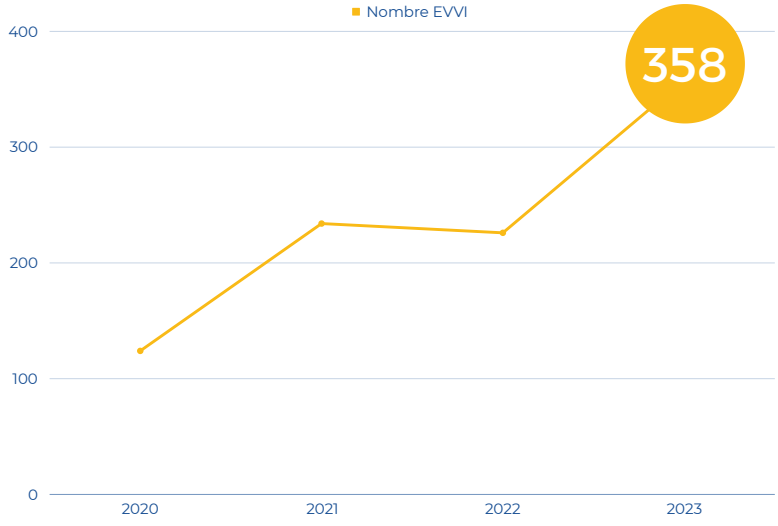

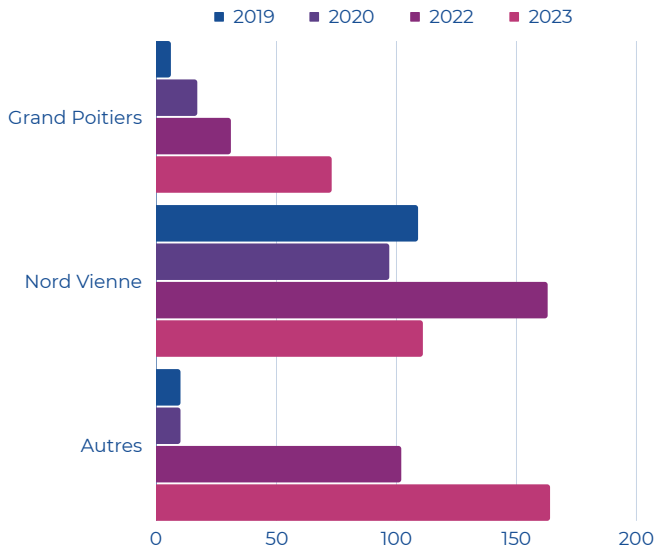

S'agissant essentiellement de violences conjugales, on retrouve une majorité de femmes **(92%)** parmi les bénéficiaires du dispositif. Avec **47% de moins de 40 ans** et 21% de plus de 60 ans. On constate donc une population agée assez faible, qui est aussi en lien avec le contentieux majoritaire.

4 Les TGD

NOMBRE DE TGD

56

Le parc de TGD est passé de 12 TGD fin 2020 à 22 fin, 2021; à **42 appareils en 2022 puis à 54 fin 2023**. En décembre 51 TGD étaient attribués. Il est délivré pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. ce délai est largement dépassé dans plusieurs situations.

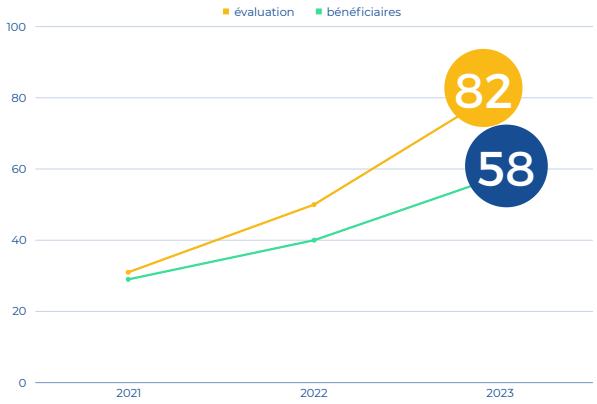

ÉVALUATION TGD

82

Les demandes d'évaluation émanent principalement du parquet suite à des dépôts de plainte . Des avocats saisissent directement l'association en évaluation et les juristes peuvent aussi s'auto saisir .On constate une forte augmentation du nombre d'évaluation réalisées à mettre en corrélation avec le traitement des plaintes en temps réel par le parquet. Peu d'évaluations ne sont pas suivies d'attribution. Aucune évaluation favorable **(56)** à la remise est refusée parle parquet.

BÉNÉFICIAIRES TGD

58

L'accompagnement des bénéficiaires représente une partie conséquente du travail des juristes. Il s'agit dans ce cadre de faire un point avec chacune d'entre elle au moins toutes les 3 semaines , de gérer les alertes envoyées par l'opérateur ALLIANZ. Le travail permet d'évaluer l'impact du dispositif sur la victime , de se l'approprier , de suivre l"évolution de sa procédure et de la soutenir dans la stabilisation de sa situation afin de parvenir à fonctionner sans le TGD.

DURÉE MOYENNE DU TGD

Le **délai de remise de TGD** est dans **91% des cas le jour même** de la décision. S'agissant des autres situations, il s'agit majoritairement des remises le jour suivant, ce qui souligne la réactivité très forte du service.

Majoritairement, les TGD durent **entre 6 mois et 18 mois**. Ainsi, sur les **27 restitués**, **10** ont duré entre 6 mois et 1 ans et **7** entre 1 an et 3 ans. Rares sont les TGD qui vont au delà de 3 ans **(1)**. On constate toutefois une hausse du nombre de TGD "courts", de moins de 6 mois **(4)** , voire de moins de 3 mois **(3)**

4 Les BAR

OBJECTIF

Les BAR sont ordonnés dans le cadre d'un jugement pénal ou d'une procédure civile JAF. La victime et l'auteur doivent accepter ce dispositif puisqu'il est basé sur leur géolocalisation permanente. Ainsi des distance de sécurité sont définies dans le jugement et déclenchent, en cas de non-respect l'alerte des forces de l'ordre. La remise du dispositif doit se faire simultanément entre l'auteur par le SPIP et la victime
par France victime. Principalement prononcé dans le cadre de peines mixtes par le tribunal correctionnel ou par le JLD, l'écart entre l'attribution et la remise s'explique par le temps d'incarcération qui précède la pose du dispositif pour l'auteur. Les BAR peuvent aussi etre ordonnés dans le cadre d'ordonnance de protection et dans des controles judiciaires.

15

NOMBRE DE BAR DÉCIDÉS EN 2023

Le dispositif existe depuis 2021. Dès la 1ere année, nous avons été destinataire de **13 décisions d'attribution de BAR**, puis 4 l'année suivante. **En 2023, nous avons réceptionné 15 décisions** pour accompagner les victimes qui bénéficient d'un BAR .

12

BÉNÉFICIAIRES

Souvent prononcé dans le cadre de peines mixtes, après une période d'incarcération, on retrouve "seulement" **12 bracelets anti rapprochement actifs en 2023.** S'agissant souvent de dispositifs accolés à des sursis probatoires, la durée est généralement longue. Ce qui explique aussi pourquoi sur les 12 dispositifs qui ont été actifs au cours de l'année 2023, seulement 1 a pris fin.

5 les articles 41 et les saisines du TJ

LES OBJECTIFS :

L'article 41 consiste en une prise de contact avec la victime en vue d'une audience, elle peut s'effectuer quelques mois en amont de l'audience correctionnelle ou en urgence dans le cas de procédure rapide type comparution immédiate ou CRPC déferrement.
L'objectif est de l'informer des possibilités d'être représentée et se constituer partie civile. France Victime va pouvoir saisir en urgence la permanence avocats VIF afin qu'un conseil soit désigné pour l'audience.

France victimes est aussi informé des contrôles judiciaires suite à des faits de violences sur conjoint . Les juristes vont prendre attache avec les victimes afin de recueillir leur positionnement sur le respect des interdictions et sur l'audience à venir. Elles font alors le lien avec le contrôleur judiciaire

Les bénéficiaires d'ordonnance de protection au nombre de 34 au 31.12.23 , font aussi l'objet de prise de contact avant l'échéance des 6 mois afin de connaitre les éléments (actualité du danger , procédure pénale , Jaf sur le fond) en faveur d'un renouvellement.

Le JAP diligente aussi des enquêtes victimes pour diverses situations concernant l'auteur(demande de levée des interdictions , demande d'aménagement de peine., détention d'objets non autorisés en prison..)

+86%

POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ENTRE 2021 ET 2023

90%

PART DES VIOLENCES CONJUGALES

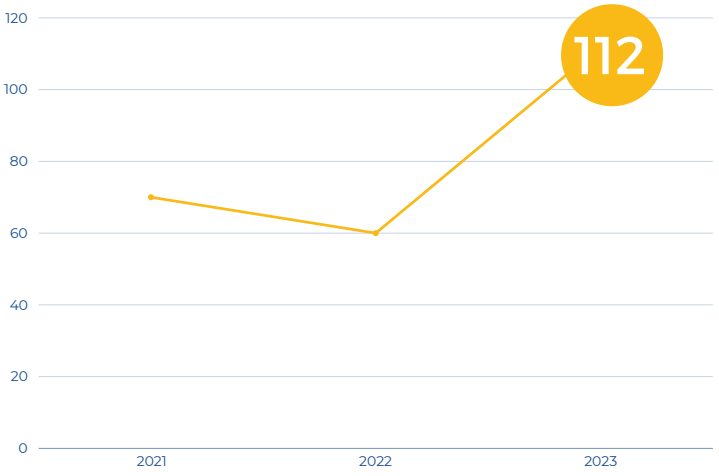

FOCUS SUR LA PERMANENCE AVOCAT INFORMATION/CONSEIL

Cette permanence d'urgence d'avocats s'est créée courant 2023 avec des avocats volontaires et spécialisés dans les violences intra familiales. Il est possible de les saisir à tout stade de la procédure (dès le dépot de plainte). Cette organisation permet une grande réactivité dans ce type de procédure rapide.
Pour les autres procédures , France victimes dispose d'une liste d'avocats spécialisés qui permet aux personnes de choisir leur conseil.

6 les classements sans suite

LES OBJECTIFS :

S'il s'agit d'une activité ayant toujours été marginale en termes de volume, on constate en 2022 une baisse du nombre de saisine qui peut être nuancé puisqu'il revient à ce qu'il était en 2020 et 2019.

Pour autant, si le nombre de saisines ne représente pas un volume conséquent au sein de l'activité du service, l'implication des professionnels pour cette mission reste importante. En effet, L'entretien s'effectue en binôme juriste/psychologue. La personne reçoit des informations sur les suites juridiques possibles et une prise en charge psychologique lui est proposée.

Le contentieux traité est essentiellement des faits d'atteinte sexuelle classée au motif d'une « infraction insuffisamment caractérisée ».

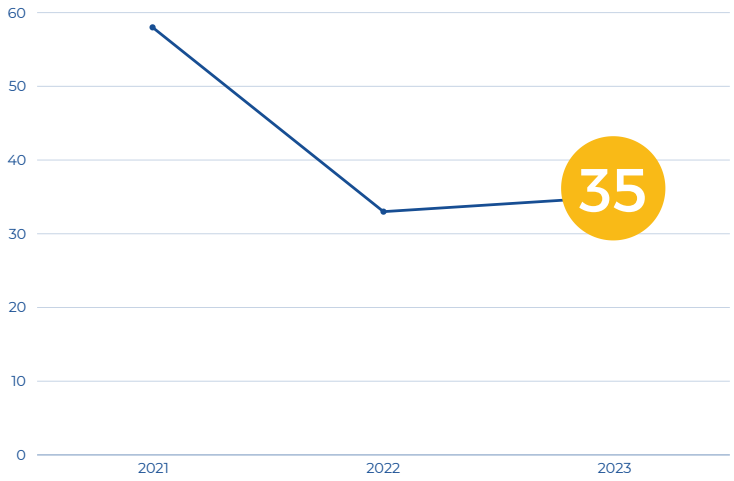

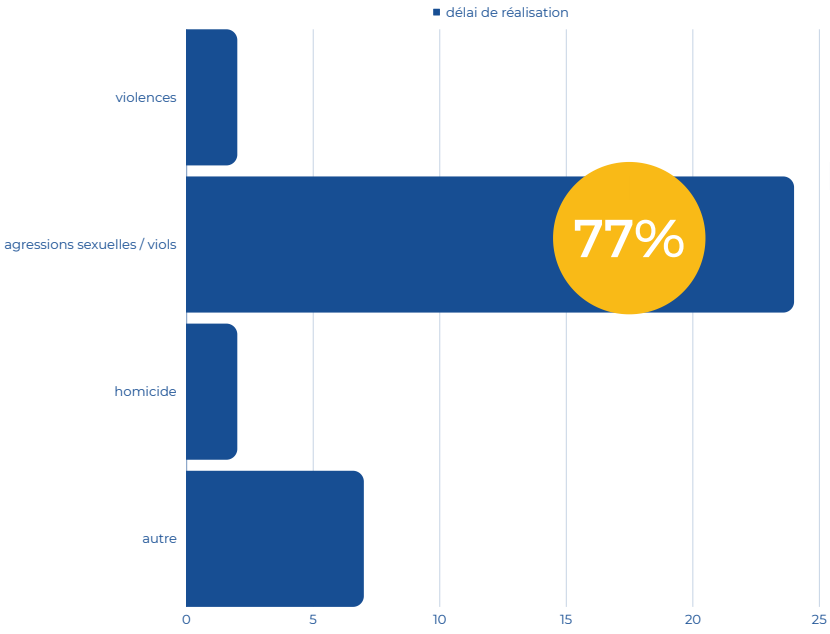

LE BINÔME TS / PSYCHOLOGUE

Ce binôme est mis en place à chaque entretien ce qui permet de partager l'accueil des émotions générées par l'annonce. .Les personnes peuvent choisir ensuite d'entamer un suivi avec la psychologue.

7 les permanences et le BAV

LES PERMANENCES:

Dans le cadre des démarches spontanées, les usagers qui sont victimes d'une infraction ou qui se sentent victimes d'une infraction peuvent prendre rendez-vous avec France Victimes 86 et rencontrer un juriste. Des permanences hebdomadaires sont tenues à chatellerault, à la maison des services publics de Saint Eloi, au Centre régional d'information jeunesse de Poitiers et au sein des locaux du PRISM à Poitiers.
A noter que la permanence au CRIJ est toujours assurée par une juriste bénévole.

Outre l'accompagnement des juristes, les usagers, majeurs et mineurs peuvent bénéficier d'un **accompagnement psychologique.**
En 2023 une nouvelle permanence des juristes s'est développée au sein de **la maison Freya**

876

NOMBRE DE PERSONNES REÇUES LORS DES PERMANENCES

Sur le profil des personnes rencontrées dans le cadre de ces permanences, on rencontre majoritairement un public féminin **(75%)** en lien avec le contentieux des violences conjugales. On constate aussi la part croissante de la prise en charge des mineurs, notamment à travers la permanence psychologique développée il y a deux ans **(9%) .**
En ce qui concerne les infractions, les atteintes aux personnes sont majoritaires puisqu'elles représentent **75%** du contentieux rencontré..
Notons aussi que **50% des usagers** ont pu bénéficier au minimum de 2 rendez vous et que les rendez vous proposés par France Victimes sont essentiellement en présentiel (83%)

LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES :

Il est situé au sein du tribunal en face des salles d'audience et permet l'accueil spontané des victimes avant les audiences notamment.Les juristes peuvent ainsi donner des informations sur la constitution de partie civile , mettre en lien avec la maison des avocats et si besoin accompagner physiquement à l'audience.Les professionnelles se partagent les temps de présence qui couvrent tous les jours de la semaine sauf le lundi matin., **87 personnes** ont été reçues sur ces permanences

87

NOMBRE DE PERSONNES REÇUES AU BAV

8 les événements marquant de 2023

LA CONTRIBUTION CITOYENNE :

14

La loi du 8 avril 2021 a mis en place la contribution citoyenne . Dans le cadre d'une alternative aux poursuites , le procureur a la possibilité de demander à l'auteur des faits de s'acquitter d'une contribution citoyenne auprès d'une association agréée par le ministère de la justice.
L'objectif est de conscientiser les conséquences sur les victimes, de responsabiliser l'auteur et le faire participer via l'argent à la prise en charge des victimes. France victimes a choisi de proposer aux auteurs une intervention collective d'1h et demi au cours de laquelle les juristes présentent la chaine pénale , le fonctionnement d'une association d'aide aux victimes qu'elles illustrent de cas concrets. Passée l'expression de l'incompréhension de la sanction , les mises en causes ont apprécié l'intervention.

14 dossiers ont été orientés par le délégué du procureur entre janvier et avril 2023 dans le cadre d'une alternative aux poursuites. **Le délit principal était l'usage d'eau** contraire à l'arret préfectoral.Les montants versées s'échelonnaient entre **150 et 300e.**

LA JUSTICE RESTAURATIVE :

Durant l'année écoulée **2 personnes** se sont manifestées pour bénéficier d'une mesure de ce type. Elles ont été rencontrées par le bi nome SPIP/PRISM afin d'évaluer la demande. Aucune des 2 sollicitations n'a abouti sur une mesure de médiation puisque leur demande était de rencontrer un auteur différent de leur affaire ce qui relevait plus des cercles restauratifs pour lesquels nous ne sommes pas encore formés. Le service a participé à deux ciné débat en février 2023 lors de la sortie du film "Je verrai toujours vos visages" traitant de ce sujet. Un travail de communication s'est poursuivi en fin d'année vers des partenaires du soins et du social qu'il reste nécessaire de continuer, tout comme la formation des professionnels.

LA PARTICIPATION A DIFFÉRENTS FORUMS

France Victimes , de mieux en mieux repéré par les professionnels a été invité à 3 reprises (Montmorillon, Loudun et Poitiers) à l'automne 2023 au sein de forum dédiés aux violences faites aux femmes. Ces journées nous permettent d'augmenter notre visibilité tant auprès des différents acteurs que du public notamment en milieu rural ou notre présence reste à développer.

LE DEVELOPPEMENT D'UNE PERMANENENCE A LA MAISON FREYA

La maison Freya crée en 2022 au sein du CHU reçoit les victimes femmes de violence et propose une prise en charge pluri partenariale(psycho , AS , infirmière) . Depuis le 2ième trimestre 2023 France Victimes y effectue 2 permanences hebdomadaires. Les rendez vous sont pris par la coordinatrice de la maison FREYA . Les 3 créneaux de permanence sont toujours pris. Début 2023 des immersions ont été réalisées entre les professionnels des deux services , s'y sont ajoutés les ISCG. La richesse de ces expériences est unanimement reconnue par les professionnels.

8 les événements marquant de 2023

PRÉSENCE STAGIAIRE PPI :

France Victimes a accueilli une élève avocate pour son stage de professionnalisation entre juillet et décembre 2023. Elle a pu suivre les juristes au cours de leurs différentes activités et apporter son expertise pour certaines situations sans toutefois se situer dans le conseil mais dans l'information. Elle a aussi pu découvrir l'étendu du champs d'intervention des AAV ce qu'elle utilisera dans sa pratique d'avocat.

LES PERMANENCES PSYCHOLOGIQUES

2psychologues interviennent à 40% chacune de leur temps. L'une reçoit des mineurs victimes , majoritairement en lien avec de la violence conjugale. Deux cents entretiens ont été menés auprès de 42 mineurs.. L'autre professionnelle accueille des personnes majeurs , là encore le contentieux des violences conjugales est prédominant.
Elles proposent une prise en charge de 10 séances maximun puis si nécessaire réorientent vers différents partenaires(centre psycho trauma,CMP , CESAM, libéraux)

LES TRAVAUX

Des travaux ont émaillé le cours de l'année 2023 au niveau du PRISM. Ceux -ci ont particulièrement affecté france victimes, puisque, jusqu'alors les professionnels avaint leurs bureaux dans un open space. Dès lors un migration des bureaux et des box d'entretien ont été réalisés, au bénéfice de l'ensemble du PRISM

LES TRAVAUX

un accord sur les horaires individualisées existait au sein du PRISM, mais les juristes du service d'aide aux victimes en étaient exclues. En 2023, l'accord sur les horaires a été étendu, en lien avec l'évolution du contentieux et des missions parfois tardives, comme par exemple la remise TGD. Ainsi, juriste et travailleurs sociaux ont vu leurs conditions de travail évolué positivement

9 Perspectives 2024

ACTIONS COLLECTIVES

Le service souhaite proposer des temps collectifs à certaines femmes qui avancent dans leur parcours de reconstruction sur la thématique du “Prendre soin de soi”. Un travail de réflexion sera mené avec le salon de beauté solidaire “l’effet papillon.”sur la création d’ateliers animés par une socio esthéticienne.

CRÉER UNE PERMANENCE EN MILIEU RURAL

France victimes souhaite implanter une permanence en milieu rural . Une recherche de locaux va s’engager sur la ville de Loudun , un grand nombre de VIF étant repéré sur ce territoire. Un travail avait été initié avec les établissements France service pour la réalisation de ces permanences en visio, mais le présentiel étant à la fois plus confortable pour les professionnels et très demandé par les usagers, nous allons dans un premier temps réaliser ces permanences en présentiel

AUGMENTER LA VISIBILITÉ DU SERVICE

Afin de porter à la connaissance du plus grand nombre les missions du service nous allons continuer de participer aux journées phares et affirmer notre présence au sein des réseaux violences conjugales. Le PRISM est déjà présent sur ces temps à travers les intervenants sociaux, cependant, France victimes pourrait intervenir davantage.

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE ACTIVITÉ AU BAV

Animer un espace d’accueil des victimes en amont des audiences de Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité au sein du bureau d’aide aux victimes. Volonté du tribunal judiciaire, il s’agit aussi de pérenniser la présence des professionnels de France victimes au sein du BAV. En effet, jusqu’en 2021, seul 7 demi journées étaient couverte, désormais, l’ensemble des demi journées, excepté le le lundi matin sont couvertes